

ne a été obtenu que moyennant la concession de 3,200,000 fr. de bourse annuelles aux petits séminaires, destinées à augmenter le nombre des prêtres. Et M. le duc de Broglie, qui a profité de son premier passage au pouvoir pour supprimer cette indemnité de la servitude, n'aurait pas dû l'oublier. (Nouveau mouvement.)

Je viens donc attaquer le projet de loi amendé ou non amendé, et je l'attaque comme également hostile aux deux grands intérêts qu'il devait satisfaire, à la liberté de la religion. Mais je dois d'abord écarter deux ou trois questions préjudiciables qu'on a élevées à dessein pour embarrasser et obscurcir la question au fond.

En premier lieu, on a essayé de démontrer, avec plus ou moins de succès, que dans l'ancien régime l'Etat avait toujours réclamé et maintenu son pouvoir sur l'enseignement. Je crois, quant à moi, que cette démonstration est inexacte : l'Etat a pu sanctionner certains établissements, leur accorder certains privilèges spéciaux, se réserver la collation des grades dans certaines mesures, mais jamais il n'a en fait contesté à l'Eglise le droit d'enseigner pour son compte et à son gré. L'Eglise représentait alors, comme aujourd'hui, la liberté morale, et par elle la liberté a toujours échappé au contrôle de l'Etat. L'enseignement laïque pouvait dépendre, comme tous les intérêts sociaux, de l'Etat ; mais il n'était pas donné par l'Etat ; mais il n'était ni dirigé, ni même surveillé par lui ; et ce qui le prouve sans réplique, c'est que je défie nos adversaires de citer dans l'ancienne organisation de la France des fonctionnaires investis, en quelque façon que ce soit, d'une autorité semblable à celle des inspecteurs-généraux ou du conseil royal de l'Université. Mais, d'ailleurs, quand même il serait vrai de dire que l'Etat eût été autrefois maître de l'enseignement, qu'en résulterait-il pour la société actuelle ? Il est bien plus incontestable que l'Etat était autrefois maître absolu de la presse ; doit-il l'être aussi aujourd'hui ? Que veut dire ce sophisme perpétuel qui se fonde sur le droit ancien pour fonder le droit de la France nouvelle ? L'enseignement touche essentiellement au domaine de la conscience et de la religion ; et qu'y a-t-il de commun en matière religieuse entre l'ancienne monarchie et la Charte de 1830 ? N'est-ce pas une folle déraison que d'appliquer l'ancien droit, inséparable de la foi professée par le souverain, de l'appliquer à un gouvernement qui a pour principe la négation de toute foi exclusive, l'incompétence en matière de croyance, l'indifférence légale entre toutes les communions ? Oui, je le dirai encore dussé-je exciter de nouveau contre moi tous les murmures de la Chambre, avant d'invoquer l'ancien droit, il faut remettre les choses en état : commencez par reconstituer la France sur la base religieuse d'autrefois, alors, et alors seulement, vous pourrez procéder par voie d'analogie contre nous. Mais alors aussi, vous ne pourrez plus parler, comme l'a fait hier M. Guizot, des conquêtes de l'esprit moderne et de la liberté laïque.

Suite et fin au *prochein* numéro.

BULLETIN.

Nouvelles diverses.

On a dû remarquer que nous ne disions presque rien des affaires du pays depuis plusieurs semaines. Nous nous sommes contenté de reproduire de temps en temps quelques extraits des journaux de la province. Nous en avons agi de la sorte, parce que depuis longtemps, nous ne voyions rien qui pût intéresser la politique et influer sur notre sort. Tout se passait presque en répétitions et en personnalités. Nous avons pourtant omis de dire, lorsque nous avons publié l'adresse de cette ville au gouverneur en approbation de sa conduite, qu'en même temps il s'était formé au Haut-Canada une société de réformistes en approbation de la conduite des ex-ministres. Cette société s'est formée en assemblée à Toronto, le 16 de mai, et a publié une adresse au peuple du Canada pour l'engager à conserver l'union et l'harmonie entre les réformistes, surtout dans les prochaines élections. Elle prenait aussi cette occasion de rappeler les motifs qui avaient engagé le dernier ministère à résigner, et elle les maintenait comme la sauve-garde du gouvernement responsable. Aujourd'hui l'état de la question nous paraît prendre une tournure un peu différente. Il ne s'agit plus de personnes, mais de principes. Comme nous nous sommes assez expliqué sur cette matière, nous ne répéterons pas ce que nous avons dit dans notre numéro du 16 janvier. Nous voyons avec plaisir que le *Castor* et le *Canadien* viennent de se prononcer d'une manière non équivoque sur ce point. C'est à l'occasion de la question suivante adressée au *Castor*.

« M. l'Editeur, — Un ministère composé d'hommes professant des principes réformistes, et ayant pour président l'honorable M. Viger, recevrait-il votre appui et celui des partisans de l'ex-ministère qui présèrent les principes aux hommes, le bien-être et l'avancement du pays au vain querelles ?

« UN APPROBATEUR DE M. VIGER. »

Voici en résumé la réponse du *Castor* :

« Pour nous résumer et répondre brièvement à une question courte, nous dirons : —

« Comme les principes sont préférables et préférés aux hommes, nous ne pouvons nous appuyer sur un ministère réformiste canadien, même avec M. Vi-

ger, pourvu que chacun de ceux qui le composeront, lui-même, obtiennent les suffrages de leurs concitoyens. Nous pensons que le peuple du pays soutiendra un tel ministère jusqu'à ce que des actes lui aient montré s'il doit lui conserver ou lui retirer sa confiance. Mais, comme nous l'avons dit, l'arrangement des affaires serait considérablement facilité par la retraite de M. Viger. »

Le *Canadien*, en reproduisant la question faite au *Castor* et sa réponse s'exprime ainsi :

« On nous a priés de reproduire la question ci-dessus avec la solution du *Castor*. Notre opinion s'accorde assez bien avec celle de notre confrère, et nous croyons que c'est aussi celle de la généralité des Canadiens. Nous n'avons jamais considéré la question ministérielle comme une question d'hommes ou de parti, mais comme une question de principes. Quels que soient les hommes dont le gouvernement voudra s'entourer, pourvu qu'ils aient la confiance de la majorité des représentants du peuple, nous n'en pouvons demander davantage. »

Les conjectures, les rumeurs, les on-dit, vont toujours grand train. A l'étranger, on croit le Canada au moment d'une révolution. Ici, on s'attend de jour en jour à de nouvelles scènes *kingstonniennes* aux Etats-Unis. S'il faut juger de la fausseté de ces bruits, parce qu'on dit de nous, il est aisé de comprendre, qu'il y a en tout cela beaucoup plus d'exagération que de vérité. Nos voisins cependant paraissent fort préoccupés de l'annexion du Texas. Les whigs ont fixé leur choix dans la grande convention de Baltimore sur H. Clay dont nous avons vu l'opposition à cette annexion. Les démocrates après s'être longtemps divisés entre MM. Van Buren et Cass, voyant qu'aucun des deux partis ne voulait le céder à l'autre, ont fini par abandonner d'un commun accord les sus-dits candidats pour adopter à l'unanimité James Polk du Tennessee pour futur président.

Au Haut-Canada, chacun des journaux fait ses conjectures à sa mode. Les uns composent des ministères, les autres font rappeler les anciens ministres à l'exception de MM. Hincks et Aylwin ; celui-ci fait rappeler le gouverneur, celui-là se berce de retenir le siège du gouvernement à Kingston. Chacun arrange les affaires à son goût. Les bureaux ne sont toujours point encore descendus à Montréal. On croit communément que ce retard est occasionné par les réparations inachevées des bâisses du gouvernement. Les bureaux seraient prêts, mais la résidence future du gouverneur n'est pas encore, dit-on, en état de le recevoir, et on prétend qu'il veut garder les bureaux près de lui jusqu'à ce qu'il puisse déménager pour Montréal.

On s'occupe activement d'une entreprise considérable et importante pour Montréal. Il ne s'agit rien moins que d'un chemin de fer entre cette ville et Boston. Il a dû se tenir à ce sujet, le 29 du mois dernier, une assemblée à Hovrhill dans le Newhampshire.

La malle d'Angleterre est arrivée ; les nouvelles paraissent de peu d'intérêt. Le jugement de M. O'Connell est encore renvoyé au prochain terme, c'est-à-dire à trois mois ou plutôt aux calendes grecques. Sir H. Hardinge a été nommé gouverneur général des Indes en remplacement de lord Elphinstone.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— On travaille en ce moment à la béatification du vénérable Pierre Canisius. Prêtre de la compagnie de Jésus, mort en odeur de sainteté en l'année 1595. Il entra encore jeune dans l'institut que St-Ignace venait de fonder quelques années auparavant, et s'y distingua par ses vertus éminentes non moins que par son savoir. Les malheurs des temps avaient toujours interrompu les procédures commencées pour travailler à sa canonisation. Ces procédures reprises en 1843 amèneront bientôt le résultat que l'on espérait. Par un décret du 28 janvier, publié par la Congrégation des Rites, le saint Père déclare que le serviteur de Dieu ayant pratiqué les vertus théologiques et cardinales dans un degré héroïque, on peut en toute sûreté procéder à l'examen des quatre miracles nécessaires pour prononcer la béatification.

FRANCE.

— En trois ans, disent les évêques de la province de Paris, dans leur Mémoire au Roi, en trois ans, M. Villmain a fait perdre au Gouvernement tout le terrain acquis par dix années de lutte, de prudence et d'habileté.

Le Pouvoir doit comprendre enfin toute la justesse de ces courageuses paroles, qui eurent, on le sait, le privilège de soulever les colères ministérielles, car rien n'offense comme la vérité. Déjà sa déloyale tactique a provoqué les mécontentements et l'approbation de tous les hommes sages, qu'il pouvait compter au nombre de ses plus honorables serviteurs : de là à la désaffection il n'y a pas loin. Qu'il y prenne garde !

Organe sincère de toute une province, le *Spectateur de Dijon*, feuille éminemment conservatrice, engage aujourd'hui, dans un article plein de sens, de logique et de mesure, tous les catholiques de France à user sans parcimon-